

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 9 (1864)  
**Heft:** 16

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

2° Attendre l'ennemi derrière l'Alma ;

3° Se porter sur le lieu du débarquement pour repousser les troupes débarquées ;

4° Gagner Simpheropol ou Baktchisarai.

Le parti le plus raisonnable dans la situation où se trouvait le prince était de concentrer ses forces à Simpheropol ou à Baktchisarai, sur le flanc gauche de la ligne d'opération des alliés, comme l'a fort bien prouvé en son temps un brillant mémoire du capitaine belge Van de Weld.

Néanmoins le deuxième parti fut celui auquel s'arrêta le prince, quoiqu'il offrît l'inconvénient d'obliger l'armée russe à livrer bataille dans une position de 8 kilomètres d'étendue, dont la gauche (ou la partie la plus forte) était exposée au feu de la flotte alliée, et dont la droite pouvait être débordée de manière à rejeter l'armée vaincue sur la mer et à lui interdire toute autre ligne de retraite que celle aboutissant à la place.

(A suivre.)

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Après un séjour de quatre semaines dans le Schleswig et le Jutland, MM. le lieutenant-colonel Rothpletz et le capitaine Blüntschi sont revenus en Suisse. Ils sont allés dans le Jutland jusqu'au Limfiord.

Le *Congrès international* pour les secours aux militaires blessés est, comme nous l'avons dit, réuni à Genève depuis lundi.

La première séance (lundi à 1 heure) a été consacrée au choix d'un président, en la personne du général *Dufour*, et à la vérification des pouvoirs.

Mardi une deuxième séance a eu lieu, dans laquelle on s'est borné, paraît-il, à faire connaissance réciproque. 15 nations sont directement représentées, savoir : L'Amérique (Etats-Unis) par 2 délégués ; Baden, 2 ; la Belgique, 1 ; le Danemark, 1 ; l'Espagne, 2 ; la France, 3 ; la Grande-Bretagne, 2 ; la Hesse, 1 ; l'Italie, 1 ; les Pays-Bas, 1 ; le Portugal, 1 ; la Prusse, 3 ; la Saxe, 1 ; la Suède, 1 ; la Suisse, 3, et le Wurtemberg, 1. Ensemble 25 délégués officiels, plus les secrétaires.

Cinq Etats invités n'ont pas envoyé de délégués, à savoir : L'Autriche, la Russie, la Bavière, la Turquie et le Mexique ; de sorte qu'on peut dire déjà que le but du congrès est manqué. Heureusement les blessés n'en souffriront pas davantage pour cela.

Le Congrès est hermétiquement fermé au public. Il se réunit dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, que l'Etat a fait disposer à cet effet.

Outre le *Congrès* proprement dit, il y a le petit Congrès ou *Comité international*, à l'initiative duquel le premier est dû et qui s'est déclaré en permanence. Il est présidé par M. Moynier, président de la société genevoise d'utilité publique, et l'un des délégués suisses au Congrès.

Jeudi 11, le Congrès n'a pas tenu de séance, mais une commission nommée dans son sein, a eu mission de formuler les articles déjà adoptés en premier débat. Ces articles ont trait à la neutralisation des ambulances, des hôpitaux, des blessés, des corps-francs sanitaires qu'on nommerait hospitaliers, etc., etc.

Les membres du Congrès ont trouvé, du reste, à Genève l'accueil le plus empressé. M. le lieutenant-colonel fédéral Favre les a reçus un soir dans sa belle campagne, avec tout le goût qui caractérise son hospitalité; MM. Bartholony et Vernes leur ont aussi fourni les plaisirs de la villégiature. Le Conseil fédéral, représenté par MM. Dubs et Challet-Venel, leur a offert un dîner d'honneur à la Métropole, où beaucoup de toasts ont été portés.

Le Danemark profite de l'occasion de son délégué au Congrès, M. le conseiller d'Etat Fenger, pour régler certains arrangements de poste et de justice avec la Suisse, et pour remercier la Suisse de son attitude dans le conflit dano-allemand. Nous faisons des vœux pour que cette ouverture soit le point de départ de relations plus suivies et plus intimes entre les deux pays.

L'école fédérale des officiers et aspirants d'infanterie s'est ouverte à Soleure le dimanche 7 août, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel fédéral Wieland. Elle compte 200 élèves, ce qui est trop nombreux, assure-t-on, pour que les classes profitent de l'instruction autant qu'il serait désirable. Ne serait-il pas plus convenable de faire trois écoles au lieu de deux, une autre année, et à cette occasion de séparer les officiers des aspirants?

Le Conseil fédéral a adopté un nouveau règlement sur les chevaux en service militaire. (?)

Le gouvernement du Tessin est le seul, jusqu'à présent, qui ait annoncé vouloir profiter, en 1865, du subside fédéral pour un rassemblement cantonal de troupes. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud n'a pas adopté des propositions que lui faisait son département militaire pour un rassemblement de 3 à 4 bataillons dans le Gros-de-Vaud, décision regrettable à notre avis.

P.S. La Russie envoie tardivement un délégué au Congrès de Genève, dans la personne de M. le Dr Peyfelden.

---

**Fribourg.** — Le Conseil d'Etat a promu :

1<sup>o</sup> Au grade de capitaine dans l'artillerie de landwehr, M. Walter *Chatton*, de Romont;

2<sup>o</sup> Au grade de 2<sup>e</sup> sous-lieutenant dans l'infanterie, M. Pierre *Bertschy-Corpataux*, à Fribourg.

**Vaud.** — Dimanche 31 juillet, la section vaudoise de la Société militaire fédérale s'est réunie à Lausanne, à la maison-de-ville. Elle a adopté de nouveaux statuts, nécessités par la réorganisation militaire cantonale, et renouvelé le comité, qui se trouve composé comme suit: MM. Tissot, lieutenant-colonel d'artillerie, président; majors Bonnard et Henninger, vice-présidents; Michaud, capitaine de cavalerie; Buttica, aide-major. Le comité aura à faire représenter la section à la réunion annuelle de Fribourg, et à organiser une réception convenable pour le passage à Lausanne du comité central de Sion et des officiers de Genève.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. F. *Jacques*, à Vevey, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie n<sup>o</sup> 3 du bataillon d'élite n<sup>o</sup> 46.

Il a aussi nommé 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n<sup>o</sup> 12, M. S. *Rochat*, aspirant de 2<sup>e</sup> classe, et 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie n<sup>o</sup> 1 du bataillon n<sup>o</sup> 1 de réserve cantonale, M. J.-D. *Gedet*, à Vallamand.